

FICHE DE PROJET

1. Titre du projet :

« Développement durable du Tourisme dans le Réseau des Parcs et Aires Protégées Transfrontaliers en Afrique de l'Ouest » : Cas du Parc national du Badiar (en Moyenne Guinée, Préfecture de Koundara, Frontière Sénégal Guinée)

2. Maître d'ouvrage du projet :

- *Ministère de l'hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat*
- *Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts à travers (Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR))*

3. Partenaires.

- *Ministère d'Etat chargé de l'Economie et des Finances*
- *Ministère de la sécurité*
- *Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation*
- *Ministère de la Coopération Internationale*
- *Ministère des Affaires étrangères*
- *Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire*
- *Ministère du Plan*
- *Ministère Délégué au Budget*
- *Ministère de la Culture et du Patrimoine Historique*
- *Ministère de la Pêche*
- *Ministère de l'Emploi Jeune*
- *Ministère de l'Elevage*
- *Ministère de l'Action Sociale et de la Condition Féminine*
- *Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique*
- *Ministère des Postes et des nouvelles Technologies de l'Information*
- *Ministère de l'Agriculture*
- *Administration et Contrôle des Grands Projets*

- *Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie*
- *Office National de la Promotion de l'Artisanat*
- *Fédération Patronale du Tourisme*
- *Fédération Nationale des Artisans de Guinée*
- *Certaines ONG environnementales, touristiques nationales et internationales en activité actuellement en Guinée, pourront contribuer activement à la mise en œuvre du projet, à savoir :*

4. Financement.

- *Finex : Banque Islamique de Développement*
- *Contrepartie guinéenne: Budget National de Développement exercice 2015*
- *Autres sources de financement : (financements innovants, secteurs privés etc...)*

5. Zones d'intervention ,

Parc National du Badiar à savoir:

Préfecture de Gaoual

Préfecture de Koundara

6. Durée :5 ans

***Date de démarrage* :Janvier 2015**

***Budget total*3 541 423,53 USD**

Références des Coordonateurs du projet:

- a) ***Monsieur Mohamed Sakho : Secrétaire Général Ministère de l'hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat, Coordonateur Régional du Projet des Parcs et Aires Protégées Transfrontaliers en Afrique de l'Ouest ; BP 1304 Conakry***
E-mail : mohamedguineetourisme@gmail.com
- b) ***Aboubacar Oularé, Conseiller chargé des Eaux et Forêts au Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts, point focal national du Projet;***
E-mail : abdoubacaroulare@yahoo.fr

- c) *KEITA Mamadi Sayba Directeur Général de l'OGUIPAR, Tel : + 224 622 546290, E-mail sayba58@gmail.com : BP : 761 Conakry*

Suppléants :

- *Mr Mamadou Aliou Barry , Directeur National des Aménagements (MHTA)
Tel 628 29 06 81,
E-mail : mamadoualioubarry8@gmail.com*
- *SOW Mamadou Bhoie , Tel : + 224 664 20 82 87
E-mail : sowboye@gmail.com BP 761 Conakry*
- *MAGASSOUBA Bakary Tel : + 224 628 14 81 50 BP : 761 Conakry
E-mail: magassoubab@gmail.com / magass56@yahoo.fr*
- *Ibrahima Kogui DIALLO, Conservateur du Parc du Badiar , Tel : + 224 622 36 33 17*

7. Contexte et Justification

L'histoire de la conservation de l'environnement et des ressources naturelles dans la préfecture de Koundara a ses racines à l'époque coloniale, avec la création des forêts classées du Badiar et de la N'Dama, et abouti, 60 ans plus tard, avec la première proposition de création du nouveau Parc National de Badiar - N'Dama.

Le 6 septembre 1940 l'arrêté colonial n° 1839/SE/EF a constitué en forêts domaniales classées, les massifs forestiers du Badiar Nord et du Badiar Sud. Sa superficie est de 13.500 hectares. Un des objectifs des forêts classées de Badiar est la protection des sols des plateaux latéritiques, devenus déjà sensibles à l'érosion à cause de la disparition de la couverture végétale. La forêt classée du Badiar Nord était initialement incluse au Refuge du Niokolo-Koba, alors Réserve de Faune. C'est dans le cadre de la valorisation touristique que l'Aéroport de Sambailo a été créé.

Le but du classement est de « conserver la falaise, sauvegarder le Châteaux d'eaux du Badiar, développer le Tourisme cynégétique, constituer une réserve pour le gibier de la région qui a tendance à remonter sur le plateau en saison hivernale quand la plaine se transforme en marécage, de maintenir pour le bétail des environs une réserve de pâtures en hivernage, lorsque les animaux quittent la plaine ».

Le 30 mai 1985 l'ordonnance 124/PRG/85 crée une Réserve Spéciale de Faune dénommée "**Parc National du Badiar**". Le nouveau "**Parc**", d'une étendue de 38.200 hectares, inclue totalement la forêt classée du Badiar- Nord et Badiar -Sud, en triplant sa superficie initiale.

En 1994, dans le cadre de la création du "Parc Transfrontalier NiokoloBadiar", les objectifs visés étaient les suivants:

- conservation des ressources naturelles du complexe écologique NiokoloBadiar, dans le cadre de l'amélioration du régime des grands fleuves soudano-sahéliens qui prennent leur source en Guinée ;
- intégration du Parc National du Badiar et du Parc National du NiokoloKoba, afin d'aboutir à la création d'un seul **Parc Régional Transfrontalier et d'une Réserve de la Biosphère Transnationale**. Cette intégration tient compte de la richesse en diversité biologique basée sur les valeurs écologique, génétique, scientifique, esthétique, récréative, culturelle, éducative, sociale et économique pour les populations des deux pays.

Le Parc National du Badiar est le premier né des parc nationaux en République de Guinée, crée en 1985 par Ordonnance № 124/PRG/85 et fut érigé en Réserve de Biosphère du Badiar le 16 décembre 2002

Au plan de la couverture géographique, il couvre les préfectures de Gaoual et de Koundara soient neuf (9) Communes rurales (CR) et deux (2) Communes Urbaines (CU).

Au plan touristique, Il représente la composante guinéenne du Projet régional de « Développement durable du Tourisme dans le réseau de Parcs et Aires Protégées Transfrontaliers en Afrique de l'Ouest».

Il est retenu comme projet de référence en matière de Tourisme dans le plan quinquennal 2011-2015 de Développement économique et social et dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté 2013-2015, tous validés par le Gouvernement guinéen.

8. Les principaux problèmes/Contraintes.

- L'absence des d'infrastructures et équipements touristiques, d'accès, d'exploitation et de communication (Campements touristiques, pistes d'accès, Signalisations etc) ;

- Faible implication des communautés locales, des opérateurs touristiques et des Administrations en charge du Tourisme et de la Conservation dans la valorisation du potentiel touristique du parc;
- la précarité, les mauvaises conditions de vie des agents et population environnantes du Parc;
- l'absence d'activités génératrice de revenus
- l'insuffisance des moyens financiers ;
- l'insuffisance des personnels et le bas niveau de qualification des Agents chargé d la conservation et de la mise en valeur touristique (guides, hôteliers ; restaurateurs etc)
- braconnage

9. Justification de l'intervention .

Le présent projet permettra de :

- Assurer la conservation, la préservation de la diversité biologique du parc national du Badiar
- Favoriser la prise en compte de la dimension touristique dans l'exploitation du parc de Badiar et de NiokoloBadiar ;
- Mettre en place un cadre de concertation pour les parties prenantes Guinéennes et Sénégalaises ;
- Mettre en évidence l'importance socio-économique du Parc transfrontalier dans l'amélioration des conditions de vie des populations environnantes
- Mettre en place un mécanisme d'accès au microcrédit en faveur des populations locales ;
- D'harmoniser les textes juridiques afférents à la conservation et à l'exploitation touristique des deux Parcs (Badiar et NiokoloKoba);
- Renforcer les capacités techniques et de gestion des personnels et des opérateurs ;
- Développer des activités génératrices de revenus en faveur des communautés locales (artisanat, activités culturelles, gastronomie, guidage etc);
- Appuyer l'initiative du gouvernement pour doter le Parc en équipement appropriés pour la lutte anti braconnage ;

- Améliorer les outils et équipements nécessaires à la surveillance, à la lutte anti braconnage, à l'accueil des touristes et à l'organisation des visites touristiques.

10. Objectifs du projet :

- **Objectifs Globaux :**
 - a. Promouvoir un Tourisme durable dans le parc transfrontalier du Badiar;
 - b. Assurer la conservation de la diversité biologique et les écosystèmes ;
 - c. Réduire la pauvreté des communautés ;
 - d. Promouvoir le tourisme durable ;
 - e. Favoriser l'intégration touristique et économique des deux pays et le développement de l'écotourisme.
- **Objectifs spécifiques :**
 - a. Mettre en place une structure de gestion Transfrontalière des activités touristiques entre les parcs du Badiar et du Niokolokoba.

9. Résultats attendus :

- ✓ des infrastructures Touristiques sont obtenues ;
- ✓ le Renforcement des capacités du Personnel de gestion est assuré ;
- ✓ des activités touristiques génératrices de revenus sont Appuyées ;
- ✓ des textes harmonisés de gestion du tourisme entre les deux pays sont validés ;
- ✓ les guides et autres opérateurs intervenant sur les différentes chaînes de valeurs du Tourisme sont bien formés et opérationnels;

❖ **Activités liées au Résultat 1 : Des infrastructures touristiques du parc sont obtenues.**

- 1.1. Construire des infrastructures d'accueil ;
- 1.2. Réhabiliter les pistes d'accès ;
- 1.3. Réhabiliter les points de franchissement (Gués de Sambailo, Bac de Koulountou, Ponts de ousson et de kaparandou ;
- 1.4. Construire des aire de camping sur le mont Badiar et des miradors à Koumaba Koubouroun et à wèèdu N'diaye ;

- 1.5. Construire des balises de signalisation ;
- 1.6. Aménager la chute de Marou ;
- 1.7. Assurer l'approvisionnement en eau potable ;
- 1.8. Assurer les fournitures d'énergie électrique;*
- 1.9. Aménager les mares et les salines ;
- 1.10. Assurer la collecte et le traitement des déchets

❖ **Activités liées au Résultat 2 : Le Renforcement des capacités du Personnel de gestion est assuré**

- 2-1 Former les cadres chargés de la conservation ;
- 2-2 Former des cadres et agents touristiques locaux;
- 2-3 Equiper les structures de gestion ;
- 2-3 assurer le fonctionnement des équipements.

❖ **Activités liées au Résultat 3 : Des activités touristiques génératrices de revenus sont Appuyées**

- 3-1. Appui aux groupements des jeunes à la construction des campements touristiques
- 3-2. Appui aux femmes à la culture maraichère (production des légumes pour les structures d'accueils et les campements touristiques)
- 3-3. Développer l'élevage des petits gibiers à plumes (Pintades pour la fourniture des campements en protéines animales ;
- 3-4. Appuyer la création des étangs piscicoles
- 3-5. Dynamiser les groupements apicoles pour la production du miel NiokoloBadiar ;
- 3-6. Redynamiser les groupements artisanaux pour la valorisation des produits de biodiversité comme les feuilles de rônier, les jus de tamarin et de baobab ;
- 3-7. Appui pour la valorisation des activités culturelles comme les denses bassari, Koniaguis et la lutte traditionnelle des badiarankés.

❖ **Activités liées au Résultat 4- Des textes harmonisés de gestion du tourisme entre les deux pays sont validés**

- 4-1. Elaborer un protocole d'accord de gestion touristique entre les deux réserves de biosphère ;

- 4-2. Valider les accords et fixer les règles de gestion des touristes ;
- 4-3. Fixer les quotas d'entrer dans les réserves de biosphère ;
- 4-4. Mettre en place un programme commun de lutte anti braconnage ;
- 4-5. Assurer le suivi écologique des espèces et des écosystèmes ;
- 4-6. Assurer le suivi et l'évaluation du projet..

❖ **Activités liées au Résultat 5– Des moyens logistiques, des matériels informatiques, audiovisuels, de communication et mobiliers de bureau sont obtenus.**

- 5.1. Acquérir des véhicules ;
- 5.2. Acquérir du matériel informatique ;
- 5.3. Acquérir du matériel audiovisuel ;
- 5.4. Acquérir des équipements de communication ;
- 5.5. Acquérir du mobilier de bureau et de l'équipement électroménager.